



## Humanitaire

Enjeux, pratiques, débats

31 | 2012

L'adoption internationale en pleine mutation

---

### Une vie contre les crimes de masse

David Scheffer, *All the Missing Souls - A personal History of the War Crimes Tribunal*, Princeton University Press, 2012.

Francisco Rubio

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/humanitaire/1264>

ISBN : 978-2-918362-49-4

ISSN : 2105-2522

#### Éditeur

Médecins du Monde

#### Édition imprimée

Date de publication : 26 avril 2012

ISSN : 1624-4184

#### Référence électronique

Francisco Rubio, « Une vie contre les crimes de masse », *Humanitaire* [En ligne], 31 | 2012, mis en ligne le 10 mai 2012, consulté le 22 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/humanitaire/1264>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 avril 2019.

© Tous droits réservés

---

## *Une vie contre les crimes de masse*

David Scheffer, *All the Missing Souls - A personal History of the War Crimes Tribunal*, Princeton University Press, 2012.

Francisco Rubio

---

### RÉFÉRENCE

David Scheffer, *All the Missing Souls - A personal History of the War Crimes Tribunal*, Princeton University Press, 2012.

- 1 J'ai eu le plaisir de rencontrer à plusieurs reprises David Scheffer à New York, lors des négociations pour le Cour pénale internationale lorsque je faisais partie de la délégation de la Coalition française pour la Cour pénale internationale. David Scheffer était l'ambassadeur américain en charge de crimes de guerre et de leur répression de 1997 à 2001 pour l'administration Clinton et à ce titre spécialement en charge du dossier sur la Cour pénale internationale. David était le premier ambassadeur américain en charge d'un tel dossier et il avait parfaitement conscience de l'enjeu de sa fonction et du challenge qui l'attendait. Les conversations que nous eûmes montraient combien David était personnellement dans une position inconfortable entre une administration méfiante et une classe politique américaine, toutes tendances confondues, hostiles à une ratification par les Etats-Unis d'un traité de ce type. Par conviction personnelle, il considérait au contraire qu'une juridiction internationale permanente pour juger les crimes le plus graves était une nécessité politique absolue au niveau international. N'oublions pas que nous étions alors deux ans après le génocide « rwandais » et quatre ans après le début de la guerre en ex-Yougoslavie.
- 2 Dans ce livre David Scheffer nous montre le combat qu'il lui a fallu d'abord mener au sein de l'administration américaine pour tenter de convaincre du

bien-fondé d'une justice internationale mais aussi plus simplement pour attirer l'attention des dirigeants sur les crimes qui se commettaient sous leurs yeux et éviter que le passé ne se reproduise. Dans cet ouvrage, Scheffer raconte comment les autorités françaises ont refusé d'arrêter Radovan Karadzic malgré toutes les informations fournies et comment Madeleine Albright s'est interposée pour éviter un clash entre lui et les autorités françaises. A cet égard la complicité du ministre Alain Richard ne fait aucun doute. Bien que ce dernier nie cette évidence. Une confrontation judiciaire à cet égard serait intéressante. Mais le livre de Scheffer révèle avant tout une contradiction essentielle pour celui qu'en France nous pourrions appeler un « grand commis de l'Etat », celle d'un homme se battant pour la construction d'un droit international effectif face à un pays qui considère majoritairement que le droit international concerne les autres (eu égard au rôle spécifique des Etats-Unis dans le maintien de la paix dans le monde). Le succès de Scheffer aura été d'amener l'administration Clinton à suivre avec intérêt les négociations, à ne pas les « dynamiter » et à signer le traité. Un livre intéressant qui laisse entrevoir la tristesse d'un homme dans sa conscience d'un échec mais qui a su sensibiliser la classe politique américaine aux crimes de guerre et à la justice internationale. Aujourd'hui, dans son rôle de professeur, il continue de faire passer le message qu'il ne doit pas y avoir d'impunité pour les auteurs des crimes les plus graves.